

CARITAS DANEMARK

POLITIQUE ANTICORRUPTION

Caritas applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption et souhaite envoyer un signal clair, en interne et en externe, sur ce sujet. Caritas œuvre dans le cadre d'un partenariat stratégique avec le ministère des Affaires étrangères et soutient activement le plan de Danida pour lutter contre la corruption dans la gestion de l'aide au développement du Danemark.

La corruption sous toutes ses formes est par essence contraire à l'éthique et aux principes fondamentaux des valeurs de Caritas. C'est une pratique indigne qui viole les droits légitimes d'autrui et empêche l'accomplissement du bien commun, sous la forme de droits légaux par exemple. La gestion des ressources confiées doit s'effectuer en toute honnêteté.

Parallèlement, toutes les formes de corruption vont à l'encontre de tout ce que Caritas souhaite promouvoir, c'est-à-dire rendre autonomes les personnes marginalisées et celles en situation de pauvreté, leur donner l'envie, la capacité et la possibilité de se libérer de la pauvreté et d'accéder à une vie meilleure par leurs propres moyens. La corruption affecte les personnes pauvres plus que les personnes riches et est incompatible avec les concepts de justice, de démocratie, de bonne gouvernance et de développement économique sain et durable.

Caritas œuvre dans des pays qui sont souvent dotés de structures médiocres et qui sont caractérisés par une corruption à un degré plus ou moins important. Pour Caritas, la solution n'est pas de cesser ses activités, mais de renforcer les moyens locaux pour éliminer la corruption et favoriser le développement. La corruption est l'un des nombreux risques pouvant entraver la gestion de l'aide au développement, aussi Caritas Danemark adopte une position claire sur les violations des droits et des moyens cohérents et clairement définis de les combattre.

Conformément aux déclarations internationales de Paris, d'Accra et de Busan en matière d'assistance effective au développement, Caritas est en faveur de la transparence en ce qui concerne la corruption et les irrégularités.

La politique de prévention de la corruption doit aussi être considérée conjointement avec le Code d'éthique de Caritas Danemark et de Caritas Internationalis.

QUI EST CONCERNÉ PAR LA POLITIQUE ANTICORRUPTION ?

La politique concerne directement le personnel et les bénévoles de Caritas ainsi que d'autres parties prenantes qui, de diverses manières, représentent l'organisation. Elle s'adresse en outre aux employés des organisations partenaires qui travaillent avec Caritas. Il est de la responsabilité de Caritas, en collaboration avec la direction de l'organisation partenaire, de veiller à ce que les employés de ladite organisation soient bien informés des principes de la politique anticorruption.

Les personnes qui, dans les paragraphes suivants, sont désignées collectivement sous l'appellation *les employés de Caritas* devront agir conformément à cette politique. Les principes doivent être appliqués dans la mesure où la sécurité personnelle n'est pas négligée. Toute violation de ces principes doit être signalée, faire l'objet d'une enquête et sanctionnée.

QU'EST-CE QUE LA CORRUPTION ?

Caritas Danemark approuve la définition de la corruption de Transparency International, à savoir l'abus du pouvoir conféré à des fins privées, ce qui correspond à la définition du droit pénal danois et des conventions internationales. Plus précisément, ce concept recouvre les pots-de-vin, les dessous-de-table, le détournement, la fraude, l'extorsion et le népotisme ou équivalent.

La corruption englobe aussi bien l'acceptation que le paiement de pots-de-vin et d'autres formes de comportement corrompu actif ou passif. Dans sa forme classique, le terme de corruption implique généralement des sommes d'argent sous forme de demandes injustifiées ou d'offres de paiement pour obtenir un service spécial ou un avantage, mais peut aussi prendre d'autres formes telles qu'un accès privilégié à un emploi ou similaire.

Au sein de Caritas, le concept de corruption se comprend dans un sens plus large, incluant d'autres formes de détournement délibéré de fonds confiés, en violation de l'accord.

Cette politique vise toutes les formes de violation délibérée, que ce soit au Danemark ou dans le pays du projet, et que la forme concernée soit mentionnée spécifiquement ou non dans la description.

Les sept points suivants décrivent certaines formes types de corruption et peuvent ainsi contribuer à augmenter la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de Caritas :

- **Les conflits d'intérêts** surviennent dans des situations où une personne a un intérêt personnel qui pourrait affecter potentiellement ou sembler influencer la réalisation impartiale et objective de ses obligations officielles. Les intérêts personnels comprennent les avantages pour soi-même ou pour sa famille, ses parents, ses amis et les personnes ou les organisations avec lesquelles des relations d'affaires ou politiques sont ou ont été conduites.
- **Les pots-de-vin** consistent à offrir, donner (corruption active), recevoir, solliciter ou accepter (corruption passive) quelque chose de valeur dans le but d'influencer les actions d'un fonctionnaire dans la réalisation de ses tâches statutaires de service public.
- **L'extorsion** se définit par le fait de réclamer ou de recevoir de l'argent ou un bien illégalement au moyen de l'intimidation. L'extorsion peut comprendre des menaces de dommages physiques ou matériels, des menaces d'accuser une personne d'un délit ou des menaces de révéler des informations embarrassantes.
- **La fraude** consiste à utiliser la tromperie pour obtenir un avantage (financier ou autre), pour éviter une obligation ou pour ne pas être tenu responsable des pertes d'autrui. Elle implique le fait d'être délibérément malhonnête, d'avoir recours à la tromperie ou au mensonge, en truquant les faits ou en agissant sous des prétextes fallacieux.
- **Le détournement** est l'appropriation frauduleuse ou le mauvais usage de biens ou de fonds confiés légalement à une personne en vertu de son poste.
- **La corruption en lien avec des cadeaux** concerne les cas où un cadeau ou tout autre avantage financier est offert, demandé ou reçu, dans l'espoir d'obtenir une faveur en retour. Les cadeaux et l'hospitalité peuvent en eux-mêmes être l'expression d'un comportement corrompu. Ils peuvent être utilisés comme moyen de promotion de la corruption ou ils peuvent être perçus par d'autres comme de la corruption. Les cadeaux incluent les espèces ou les biens donnés en cadeaux ou les dons de nature politique ou de bienfaisance. L'hospitalité peut inclure les repas, les nuits d'hôtel, les billets d'avion, les invitations ou les événements sportifs.

- **Le népotisme** consiste à favoriser sa famille ou ses amis sans considération pour leurs compétences. La famille et les amis reçoivent un traitement de faveur en raison de leurs relations personnelles proches et non pas de leurs compétences et attributs évalués professionnellement et objectivement.

LES PRINCIPES ANTI-CORRUPTION

Les quatre principes suivants sont essentiels à la lutte des employés de Caritas contre la corruption :

1. Les employés de Caritas doivent préserver leur intégrité personnelle, y compris dans leur travail quotidien, pour éviter les relations et les situations qui pourraient, de quelque manière que ce soit, donner lieu à une suspicion de corruption. Les employés sont identifiés à Caritas et à l'aide internationale du Danemark, ce qui, pour eux, implique le respect des normes les plus rigoureuses et aussi le fait de servir d'exemple aux autres.
2. Les employés de Caritas doivent en interne, dans les organisations dans lesquelles ils travaillent ou coopèrent, s'efforcer de prévenir autant que possible la corruption en veillant à appliquer des règles claires et transparentes en matière d'administration et en étant continuellement sur leurs gardes vis-à-vis des risques de corruption ou d'irrégularité dans leurs travaux quotidiens.
3. Les employés de Caritas doivent travailler à promouvoir en externe la tolérance zéro et à éradiquer la corruption. Cette perspective doit toujours être jugée dans un contexte local et intégrée à la planification et à la mise en œuvre de toutes les activités.
4. La direction de Caritas a l'obligation particulière de promouvoir la lutte anticorruption à tous les niveaux de l'organisation et de sanctionner systématiquement les cas de corruption et d'irrégularités. Le fait d'ignorer le détournement frauduleux d'un collègue ou d'un autre intervenant n'est pas acceptable. Aussi les responsables doivent toujours protéger les personnes qui, de bonne foi, les informent d'une suspicion de corruption.

PUBLICATION

La politique anticorruption est mise à disposition du public sur le site Internet de Caritas afin que les autres parties prenantes, en particulier, les contributeurs privés, les donateurs et les bénéficiaires en connaissent les principes essentiels. Il ne doit y avoir aucun doute sur l'importance des efforts déployés par Caritas en matière de lutte contre la corruption et d'utilisation appropriée des fonds donnés pour les programmes.

Les plaintes relatives à des violations de la politique anticorruption de Caritas sont enregistrées sur le site Internet de Caritas. La « politique de traitement des plaintes » décrit le mécanisme relatif aux plaintes et est disponible sur le site Internet.

MODALITÉS DE SUIVI

Le responsable de l'administration de Caritas Danemark est chargé de la politique anticorruption, incluant les suivis en cours et les analyses quand cela s'avère nécessaire.